

BARÈMES HONORAIRES

Applicable à compter du 01/09/2023



Maison / Appartement / Garage	
Prix de vente	% T.T.C*
Forfaitaire jusqu'à 50 000 €uros	5 000 €
De 50 001 €uros à 100 000 €uros	8%
De 100 001 €uros à 150 000 €uros	7%
De 150 001 €uros à 350 000 €uros	6%
Au-delà de 350 000 €uros	5%



Terrain à bâtir (autre destination) / Locaux commerciaux	
Prix de vente	% T.T.C*
Forfaitaire jusqu'à 50 000 €uros	5 000 €
Au-delà	10%

Le consommateur est informé que :

- Le barème pratiqué ne peut jamais être dépassé, application de l'Arrêté du 26 janvier 2022
- Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire

Le barème est disponible sur le site <https://www.lebonagent.fr/> mais également depuis l'espace internet de chaque consultant immobilier indépendant.

Dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du professionnel titulaire du mandat.

*Toutes Taxes Comprises (T.T.C) : T.V.A 20%